

N° 13 – printemps 2012

profession thérapeute

DOSSIER
Exercer
la médecine
naturelle
en Europe

JURIDIQUE
La vente de produits
naturels de santé

LE SENS DES MAUX
Analyse des troubles
de l'audition

ORGANISATION
Le compte courant
d'associé

Jacqueline Peker
figure de l'homéopathie

Classification internationale de la médecine traditionnelle chinoise

L'Organisation mondiale de la santé s'apprête à établir un classement des médecines traditionnelles et l'évaluation de leurs bénéfices. L'OMS souligne même que « dans certains pays asiatiques, 80 % de la population dépend de la médecine traditionnelle pour les soins de santé primaires ». Marie-Paule Kieny, directrice générale adjointe du département de l'innovation et de la communication, déclare : « Partout dans le monde, l'utilisation des plantes médicinales, de l'acupuncture et d'autres pratiques de médecine traditionnelle est en augmentation, mais un classement mondial des terminologies, des pratiques, des outils fait pourtant toujours défaut. » Elle ajoute : « Il n'existe à ce jour, aucune plate-forme internationale permettant l'harmonisation des données pour les usages cliniques, épidémiologiques ou statistiques. » L'objectif de l'OMS est donc de classer les pratiques en vigueur en Chine, au Japon et en Corée et de créer une plate-forme interactive présentant ces approches traditionnelles sur l'internet. ●

La sophrologie enfin reconnue !

Depuis fin novembre 2011, l'Institut de formation à la sophrologie, dirigé par Sébastien et Catherine Aliotta, est le premier centre à obtenir une reconnaissance d'État. Tous les praticiens formés dans cette école obtiendront en fin de cursus un certificat de sophrologue inscrit au ministère du Travail. Les professionnels formés dans d'autres écoles ne sont pas en reste. Ils pourront bénéficier d'une validation des acquis et obtenir à leur tour une certification professionnelle. La reconnaissance des autres lieux de formation devrait se mettre en place rapidement. Catherine Aliotta est également à l'origine de la création de la Chambre syndicale de la sophrologie qui réunit des formateurs, des écoles et des praticiens. Elle déclare : « Participer à la création de la chambre syndicale était, pour moi, une évidence. La sophrologie devait se doter d'une institution capable de fédérer, au-delà des différences idéologiques, pour la reconnaissance de ses professionnels. » Le 3 février 2012, ils ont obtenu leur première victoire. L'INSEE a répondu favorablement à la requête de la chambre syndicale et ajoutera le terme « sophrologue » dans sa nomenclature. Au moment de leur installation, les sophrologues se verront attribuer un code APE (activité principale exercée) en fonction de leur emplacement géographique et de la période de l'année. ●

Plus d'informations sur www.chambre-syndicale-sophrologie.fr

L'ostéopathie : une profession en danger

Le 9 février dernier, le Syndicat national de l'enseignement supérieur en ostéopathie (SNESO) décrète l'état d'urgence. « La France est loin derrière les autres pays sur le niveau d'exigence, la qualité et la durée de la formation en ostéopathie. Depuis les textes de réglementation, la France compte désormais plus d'écoles que partout dans le monde ! Il est urgent de réglementer la formation », souligne Patrick Féval, président du SNESO. Les trois mesures phares mises en œuvre pour rétablir au plus vite l'avenir de la

profession concernent « la durée de formation en ostéopathie aux normes internationales de l'OMS, l'encadrement et le contrôle des établissements de formation par des normes d'accréditation qualitatives rigoureuses. Pour finir, l'obtention d'une régulation efficace de la formation et de la profession par une instance nationale indépendante ». Plusieurs nouveaux décrets, semblables à ceux des chiropraticiens sont en préparation au ministère de la Santé et devraient être publiés au *Journal officiel* en mai prochain. ●

Agenda

Symposium Du 16 au 18 mars

La 14^e édition du Symposium international d'aromathérapie et plantes médicinales aura pour thème « La plante au secours de la pollution environnementale, un enjeu pour les générations futures ». Des médecins, des docteurs en pharmacie, des anthropologues et même des chimistes seront regroupés pour débattre du futur statut européen de l'aromathérapie et de la vente libre des plantes médicinales. Dans un contexte de crise, ce regroupement permettra à tous les acteurs du monde de la santé de donner leur avis et d'envisager conjointement une nouvelle place pour la phytothérapie.
Lieu : Palais des congrès, 22, cours Honoré-Cresp, 06130 Grasse
Renseignements sur
www.aromatherapie.ville-grasse.fr

Salon Les 31 mars et 1^{er} avril

Fort du succès de sa première édition, le Salon européen de l'ostéopathie réitère l'événement. Organisé pour les professionnels du secteur, il permet d'entrer en contact avec les acteurs de la profession, de découvrir de nouvelles approches et d'obtenir de l'information sur l'organisation de ce métier. La nouveauté de 2012 est la création d'un espace grand public. Le sport sera à l'honneur pour cette deuxième édition avec des conférences sur le lien étroit entre le sportif et son ostéopathe. Le salon sera parrainé par Aldo Naouri, pédopsychiatre, et Jonathan Bailey, président de la Fédération européenne de l'ostéopathie.
Lieu : Espace Champerret, place de la Porte-Champerret, 75017 Paris
Renseignements sur
www.salondelosteopathie.com

Journée Le 6 avril 2012

L'Alliance pour la santé organise la 3^e Journée nationale des pratiques de santé. À cette occasion, 1 000 praticiens répartis dans la France entière recevront gratuitement dans leur cabinet afin de faire connaître leurs approches alternatives de santé. Si vous n'êtes pas encore inscrit, dépêchez-vous ! Il appartient ensuite à chacun de communiquer autour de l'événement. N'hésitez pas à diffuser une annonce dans vos journaux locaux afin de rassembler le plus possible de curieux dans votre cabinet. Cette journée peut vous permettre d'augmenter votre clientèle et de vous faire connaître dans votre ville. C'est une manière originale et sympathique de communiquer sur votre métier.
Renseignement et inscriptions sur
alliance-pour-la-sante.com

Salon Les 6 et 7 juin

La 14^e édition du Salon de l'entreprise Aquitaine ouvrira ses portes à tous les professionnels en auto-entreprise. Ils y trouveront des solutions et un soutien dans la réussite de leur business plan. 120 partenaires seront mobilisés pour apporter une écoute attentive et proposer une offre en adéquation avec tous les projets professionnels. Entre les conférences, vous pourrez flâner sur les stands et vous renseigner sur la création d'un site internet ou la formation à l'outil Web. En tant que thérapeute, ces nouvelles techniques de communication sont indispensables.
Lieu : Hangar 14, quai des Chartrons, 33000 Bordeaux
Renseignements sur
www.salon-entreprise.com